

Ce que représente la section 10 : Milieux fluides et réactifs transport, transferts et procédés de transformation

≈ 400 chercheur.e.s CNRS affectés dans 84 laboratoires

23,5% de femmes

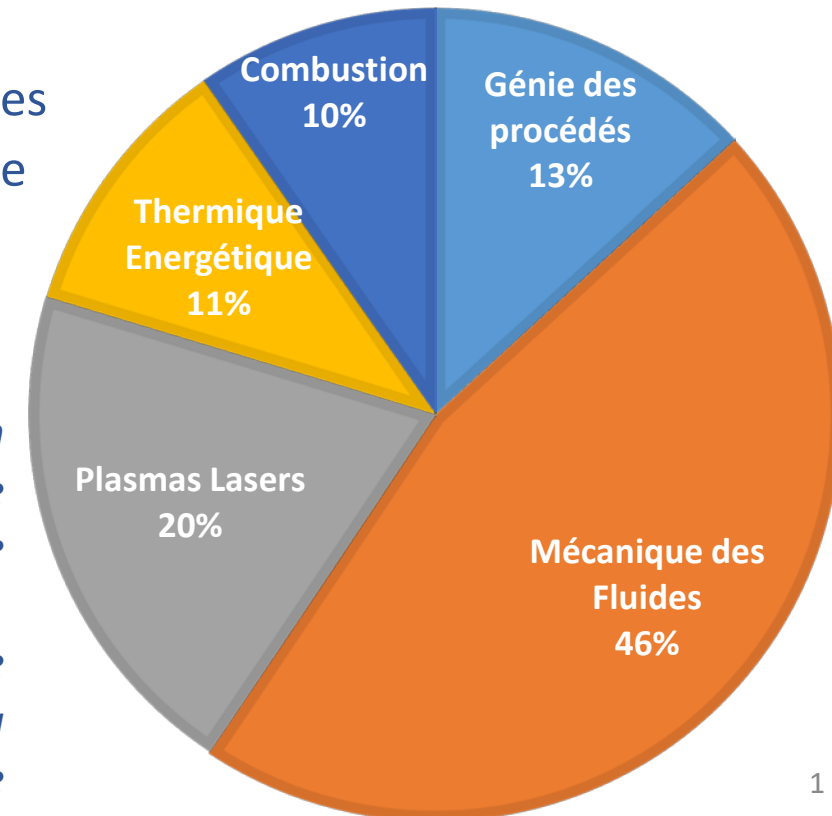
≈ 2500 enseignant.e.s chercheur.e.s

Diversité de compétences et d'expertises pour étudier des milieux fluides (gaz, liquide, multiphasique) et réactifs, de façon fondamentale comme appliquée, de l'échelle atomique à l'échelle planétaire

- 5 grandes disciplines :

- Mécanique des Fluides (MF)
- Plasmas froids et Lasers (PL)
- Génie des Procédés (GP)
- Thermique et Energétique (TE)
- Combustion (C)

Cette répartition correspond à notre vision en fin de mandature. Le continuum entre les thématiques la rend subjective



Bilan des recrutements: Nombre de postes au concours Comparaison avec les mandatures précédentes

Moyenne par an sur chaque mandature

	2009-2012	2013-2016	2017-2021
Recrutements externes (CR ou DR « ext. »)	13*	6.5**	7.6**
« Promotions » DR2	11.5	7.75	7.4

* dont 5 DR « externes »

** dont 1 DR « externe »

Bilan des recrutements : 37 CR recrutés

- Age moyen: **33 ans**, élevé malgré une volonté de **recruter après un seul post-doc, au plus près de la thèse** (correspond à l'âge moyen de recrutement au CNRS)
- **16 % de femmes : très peu de candidates**
- **35% de nationalité étrangère**
- **Recrutés dans 33 laboratoires**
- **Pas d'effet laboratoire représenté dans la section**
- **Pression de l'ordre de 10 candidats par poste**
- **2020** → grand nombre de nouvelles candidatures:
 - Diminution de l'âge moyen
 - Augmentation du % de femme

Le nombre de recrutés ne compense pas l'ensemble des départs à la retraite.

Discipline	CR recruté.e.s	% S10
MF	45 %	46 %
PL	19 %	20 %
GP	13 %	13 %
TE	15 %	11 %
C	8 %	10 %

Beaucoup de sujets en lien avec les sciences de la vie et la matière molle
→ élargissement du spectre thématique de la section.

Compte-tenu du faible nombre de postes, cet élargissement thématique doit être fait en gardant à l'esprit l'approche intégrative et systémique spécifique à la section 10 et aux sciences de l'ingénieur.

